



Serge Pisapia
L.L.M., C.Med., C. Arb.

Avocat
Mediateur agréé
Arbitre agréé

ARBITRAGE

En tant que membre d'un panel de trois arbitres

1. Arbitre désigné par le propriétaire pour une requête pour dommages résultant de vices de construction (250K\$) par une OBNL propriétaire contre le développeur et le constructeur d'une tour d'habitations communautaire (règlement pendant le processus).
2. Arbitre désigné par le consortium constructeur d'une autoroute en mode PPP dans la région de Montréal pour trancher une réclamation de 3.5 M \$ d'un sous-traitant (règlement pendant le processus).
3. Président d'un tribunal arbitral appelé à décider de la destitution d'un gestionnaire d'une copropriété.
4. Arbitre désigné par une firme de génie-conseil relativement à un différend de 3M\$ avec un entrepreneur spécialisé en lien avec un contrat pour services professionnels pour des travaux de revitalisation d'une usine en Ontario.

En tant qu'arbitre unique

5. Deux (2) médiations-arbitrage (Med/Arb) pour des différends de 1M\$ et 4.5M\$ entre des soustraitants et le consortium chargé de la construction, en mode PPP, d'un hôpital universitaire à Montréal.
6. Différend de 2M\$ relativement à des frais de retard opposant un entrepreneur-général et une coopérative d'habitation.
7. Différend entre un consortium et un donneur d'ouvrage public relativement au mécanisme de paiement des services prévu à leur entente PPP en lien avec un centre de recherche hospitalier universitaire à Montréal.
8. Différend opposant un consortium et un donneur d'ouvrage public relativement à la conformité de certains travaux de sécurité au programme des besoins de leur entente en PPP pour la construction d'un centre de détention.
9. Demande de nature déclaratoire sur la nature et la portée d'un contrat pour services professionnels de 12M \$ entre une grande firme de génie-conseil québécoise et une ville relativement aux travaux d'agrandissement et de rénovation d'une usine de traitement d'eau d'une valeur de 80M\$.
10. Retenu par un groupe de Caisses populaires pour décider de la couverture d'une perte en fonction de leur convention de partage de risques.

11. Réclamation de 1.5 M \$ d'un entrepreneur contre une ville suite à des travaux d'égouts et aqueduc.
12. Réclamation de 1.5 M \$ pour solde contractuel et dommages d'un fournisseur contre une usine de fabrication de produits du bois.
13. Différend d'une valeur de 1.3 M \$ entre un entrepreneur-général et un donneur d'ouvrage public relativement aux frais directs et indirects de disposition des sols contaminés sur un projet d'agrandissement d'un garage d'autobus d'une valeur de 13 M \$ dans la région métropolitaine de Montréal. Le processus, entamé en cours d'exécution des travaux du projet, a été réalisé en deux phases sur une période de deux ans. La première phase, comprenant deux jours d'audience, portait sur le bien-fondé alors que la deuxième, d'une durée de quatre jours d'audience, portait sur le quantum.
14. Différend d'une valeur de 1.5M\$ entre un sous-traitant et un entrepreneur-général relativement à des travaux exécutés sur un projet minier.
15. Différend d'une valeur de 1.2 M \$ entre un entrepreneur-général et un développeur privé relativement à des travaux supplémentaires et des demandes de crédit réclamés de part et d'autre suite à la conversion en résidences d'un édifice à bureaux à Montréal. Règlement à l'amiable intervenu après une vingtaine de jours d'audience et de multiples requêtes préliminaires.
16. Différend de 350K\$ entre copropriétaires relativement au remboursement des dommages occasionnés par un incendie dans leur résidence.
17. Réclamation d'un donneur d'ouvrage industriel de 400 000 \$ en dommages résultant d'un vice de construction contre l'entrepreneur-général ayant construit son usine alimentaire.
18. Demande d'indemnité additionnelle de près de 300 000 \$ de la part d'assurés contre leur assureur suite à une inondation de leur résidence.
19. Différend de 273 000 \$ entre un entrepreneur-général et une Ville relativement à des conditions de sols rencontrés dans le cours de l'exécution de travaux de conduites d'égouts et aqueduc. Audition de six jours en Abitibi et à Québec.
20. Réclamation de 156 000 \$ d'un entrepreneur couvreur contre un donneur d'ouvrage du gouvernement fédéral relativement à l'interprétation de la portée des travaux contractuels d'un projet de réfection de couverture d'un bâtiment en Mauricie. Audience de deux jours.
21. Différend de 173 000 \$ entre un entrepreneur spécialisé en mécanique du bâtiment et une société paramunicipale relativement à l'interprétation d'une clause pour allocations monétaires dans un contrat de construction de type CCDC17 relativement à un projet d'immeuble dans le centre-ville de Montréal.
22. Différend de 150 000 \$ entre un entrepreneur spécialisé en coffrages de béton et un groupe hôtelier relativement à la portée des travaux contractuels de la structure de béton d'un hôtel de 22 étages dans le centre-ville de Montréal. Audition d'une journée en anglais.
23. Bien-fondé seulement d'une demande de compensation supplémentaire d'un entrepreneur-général relativement aux conditions du sous-sol rencontrées lors de l'exécution des travaux de renaturalisation d'une rivière dans un parc fédéral à Québec. Audition de deux jours.

24. Litige de 100K\$ entre des propriétaires et un entrepreneur-général relativement aux travaux de rénovation de leur résidence à Montréal.

25. Réclamation au montant de 43 000 \$ d'un entrepreneur-général contre une ville des Cantons de l'Est relativement aux conditions du sous-sol rencontrées lors de ses travaux d'installation de conduites d'égouts et d'aqueduc. Audition d'une journée.

26. Action de 43 000 \$ pour solde contractuel impayé et en dommages pour résiliation de contrat entre un installateur et le fabricant de cabanons préfabriqués dans la région métropolitaine de Montréal. Audition de deux jours.

27. Action sur compte d'un entrepreneur-général (25K\$) et demande reconventionnelle (90K\$) du client suite à des travaux de construction résidentielle.

28. Litige de 43 000 \$ entre un entrepreneur-général et une Ville pour coûts supplémentaires résultant du type de roc rencontré dans des travaux de pose de conduites d'égout sanitaire.

29. Action en remboursement de prêts totalisant 55 000 \$ entre actionnaires. Audition d'une journée en anglais à Montréal.

30. Arbitrage des évaluations contradictoires des experts de chaque partie à un contrat d'assurance automobile quant à la valeur d'un véhicule sinistré.

31. Deux (2) arbitrages prévus au programme de Garantie des Maisons neuves.